

Le cadre de performance

Gestion de programmes Interreg
29 Octobre 2018 | Pointe-à-Pitre,
Guadeloupe

Tsveta Aleksandrova, Interact

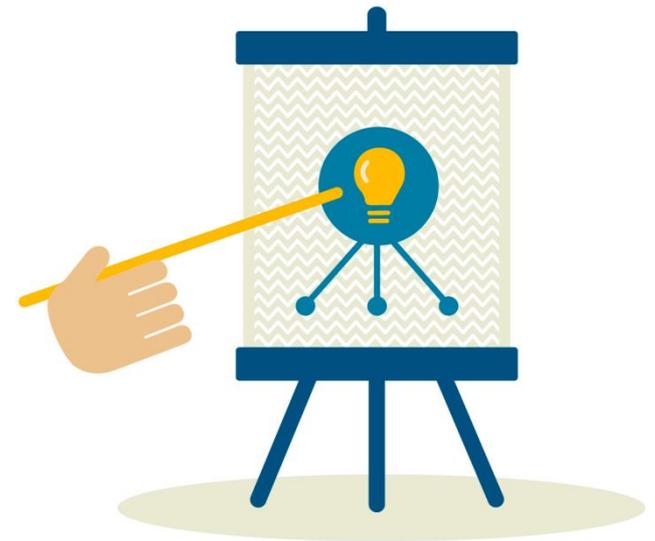
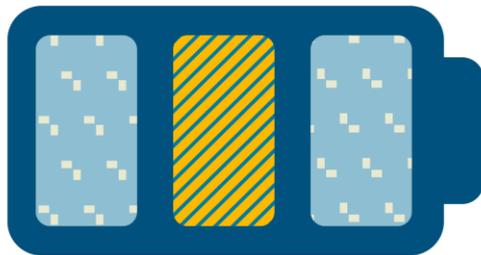


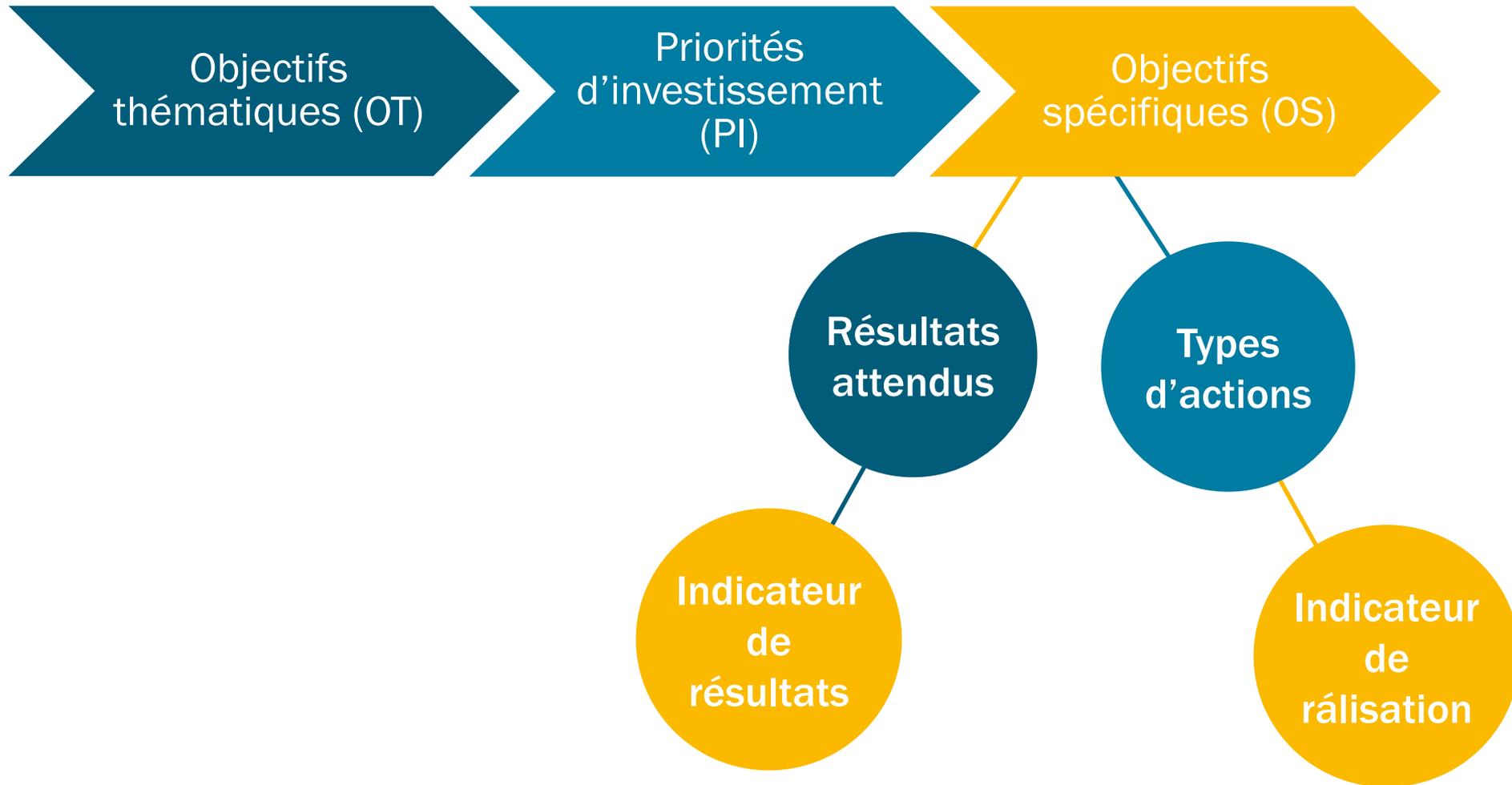
Table des matières

- Le cadre de performance – principes généraux
- Rapport annuel de mise-en-oeuvre
- La revue de performance
- La sécurisation des données

Le cadre de performance – principes généraux



Logique d'intervention des programmes



Pourquoi un cadre de performance?

Orientation vers les résultats

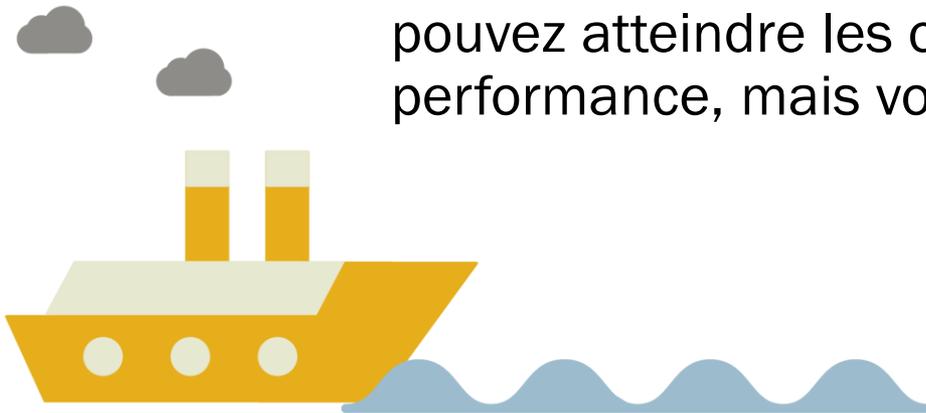
- L'orientation vers les résultats c'est la bonne compréhension des besoins et le choix d'objectifs spécifiques qui répondent à ces besoins
- Il s'agit également d'une combinaison judicieuse de mesures permettant d'atteindre ces objectifs et de choisir les indicateurs de résultat appropriés pour indiquer si le changement a bien eu lieu, et de sélectionner les indicateurs de résultat appropriés pour indiquer si le changement exprimé par l'objectif spécifique est en cours.



**N.B. : Il n'y a pas d'impact sans
mise-en-oeuvre!**

Pourquoi un cadre de performance?

- Concerne la mise en œuvre efficace du programme et la manière dont il a été planifié.
- Les programmes sont récompensés pour avoir bien fait les choses, mais il peut aussi y avoir une pénalité pour avoir fait très mal.
- Il ne répondra pas à la question de l'impact, car vous pouvez atteindre les objectifs définis dans le cadre de performance, mais vous n'avez toujours aucun résultat.



Les jalons et les objectifs



- Réalistes et réalisables
- Pertinentes et capturant les informations essentielles sur l'avancement d'une priorité
- En cohérence avec la nature et le caractère des objectifs spécifiques de la priorité
- Transparents
- Vérifiables
- Cohérents entre les programmes

Les indicateurs



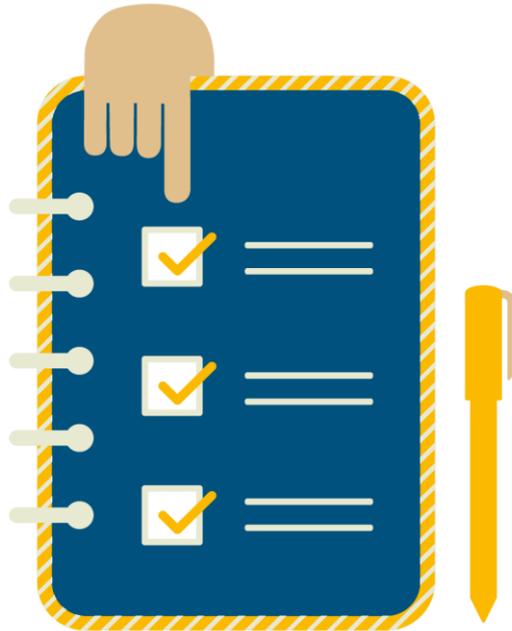
- Les indicateurs financiers
- Les indicateurs de réalisation
- Les indicateurs de résultat
- Les éventuelles étapes clés de mise en oeuvre –lorsqu'aucune réalisation mesurable n'est attendue avant la fin de 2018

Les indicateurs financiers



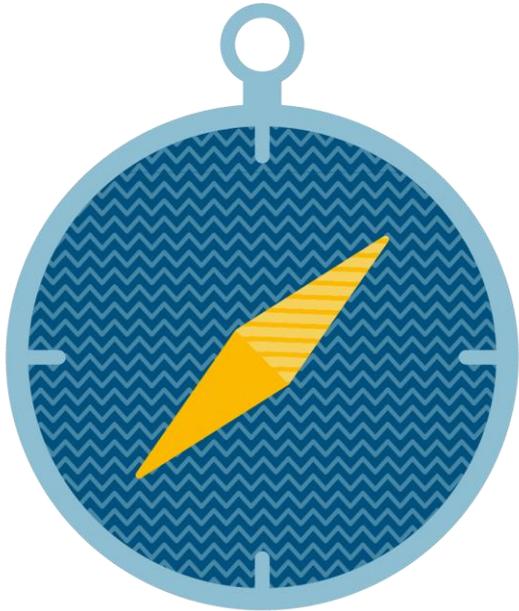
- Un indicateur financier par priorité
- Exprimé en coût total

Les indicateurs de réalisation



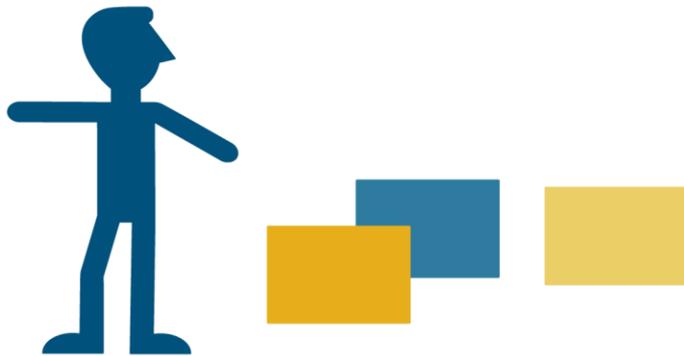
- Un ou plusieurs indicateurs de réalisation (le moins possible pour refléter la concentration des ressources)
- Uniquement les indicateurs de réalisation qui ont déjà été sélectionnés pour le programme
- Devraient avoir une valeur cible quantifiée
- Représentent des actions pour lesquelles un minimum de 50 % de la maquette financière est prévu

Les indicateurs de résultat



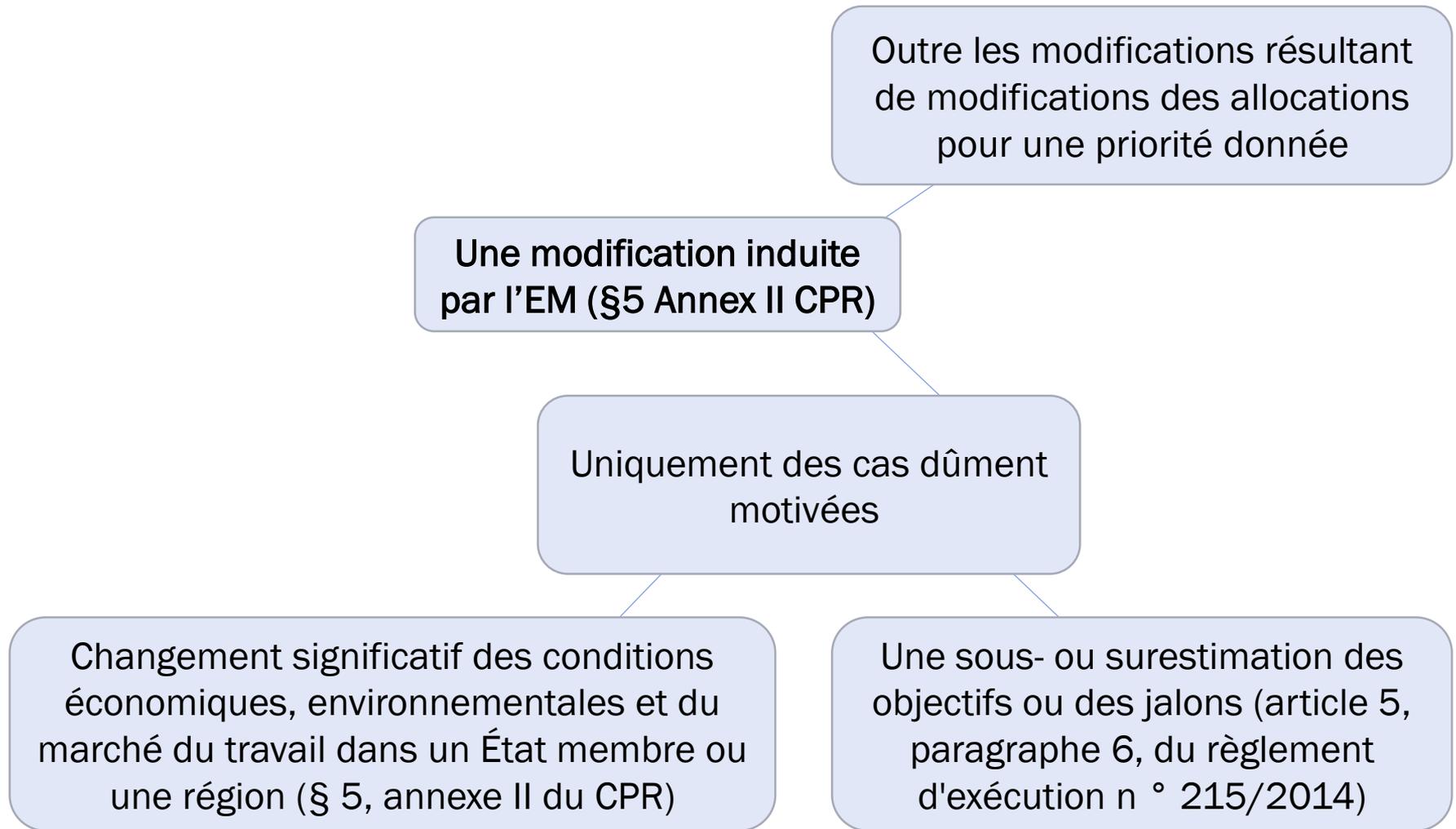
- Les indicateurs de résultat peuvent ne pas convenir au cadre de performance en raison du moment où les résultats peuvent être atteints et - en fonction de la nature de l'indicateur - de la nécessité d'une évaluation pour dissocier les effets de la politique de ceux des facteurs externes au programme.
- Possible, mais déconseillé

Les étapes clés de mise en oeuvre

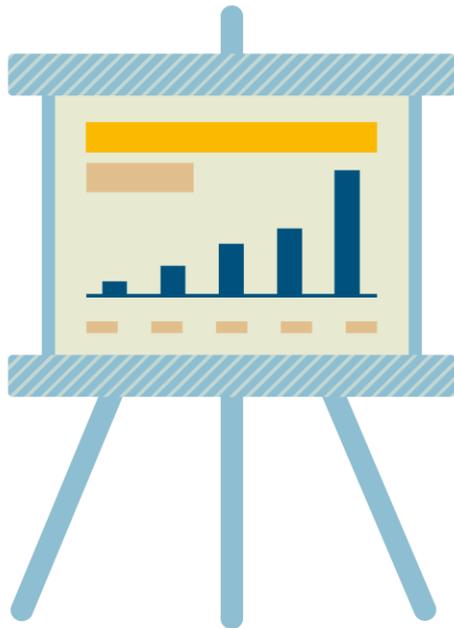


- Utilisées quand il n'est pas possible d'identifier un indicateur de réalisation
- Exemples : projets de longue durée sans réalisation significatives avant la fin de 2018

Révision des jalons et objectifs



Révision des jalons et objectifs



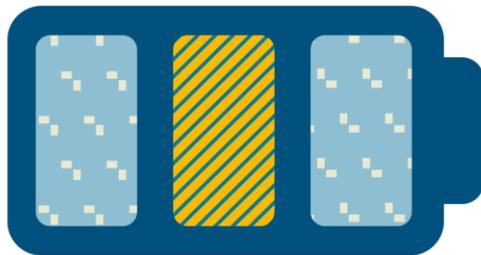
La documentation soumise doit contenir un raisonnement qualitatif et quantitatif clair soutenant les arguments. Le traitement des modifications prend du temps. La version adoptée (aux 31-12-2018) du PF 2018) sera utilisée pour la révision.

Suivi de la performance



- Art. 47 CPR – le Comité de suivi est chargée du suivi de la mise-en-oeuvre du programme
- Réunion annuelle d'examen pour tous les programmes, organisé chaque année (sauf décision contraire) à partir de 2016 jusqu'en 2023 en présence des représentants de la Commission et l'État membre (article 51 (1) CPR) .

Rapport annuel de mise-en- oeuvre



Le RAMO - contexte juridique

Article 14 du règlement 1299/2013 (ETC)

«Au plus tard le 31 mai 2016*, et au plus tard à la même date de chaque année qui suit jusqu'à l'année 2023 comprise, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel de mise en oeuvre conformément à l'article 50, paragraphe 1, du règlement (UE) n o 1303/2013.».

(*) Pour les rapports soumis en 2017 et 2019, la date limite visée au paragraphe 1 est le 30 juin.

L'objectif principal:

Évaluer l'état d'avancement général du programme

La procedure de soumission du RAMO

Le RAMO est à soumettre à la CE par l'AG du programme par le biais du SFC2014:

- avant le 31 mai
- au plus tard le 30 juin (2017, 2019, finale);

Dans les 15 jours ouvrables, la CE informe l'AG si le rapport est recevable.

La CE examine le rapport annuel et final de mise en œuvre et informe l'AG de ses observations dans un délai de 2 mois (5 mois dans le cas du rapport final).

La CE peut formuler des observations sur des questions ayant une incidence importante sur la mise en œuvre du programme.

... l'AG fournit toutes les informations nécessaires concernant ces observations et, le cas échéant, informe la CE, dans un délai de 3 mois des mesures prises

Portée du RAMO

Les rapports annuels de mise en œuvre contiennent des informations clés sur:

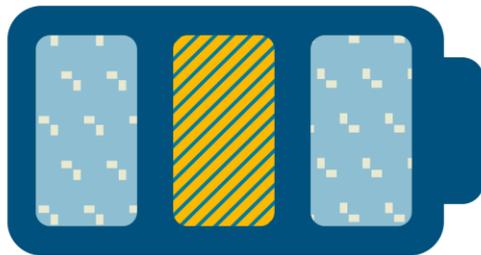
- la mise en œuvre du programme et ses priorités;
- référence à ses données financières;
- référence à des indicateurs communs et spécifiques à un programme et à des valeurs cibles quantifiées (y compris les modifications de la valeur des indicateurs de résultat, le cas échéant);
- les conclusions de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent;
- tout problème affectant la performance du programme et les mesures prises
- les jalons définis dans le cadre de performance (uniquement en 2017, 2019 et le rapport final).

Version allégée et version complète

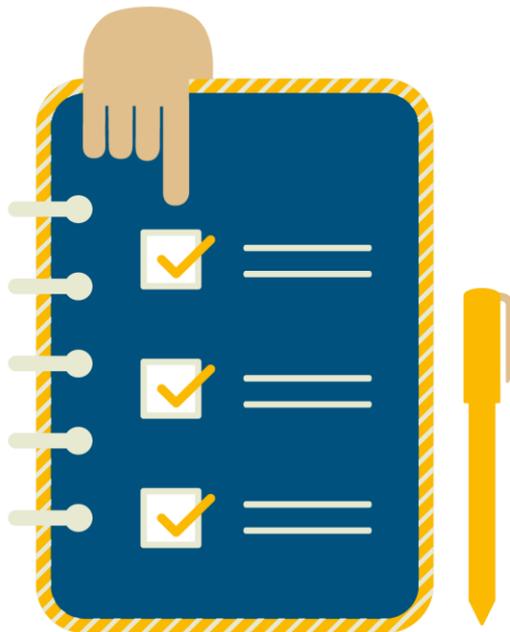
Annexe X du règlement 2015/207 de la Commission du 20 janvier 2015

PARTIE A (chaque année)	PARTIE B (2017)	PARTIE C (2019, rapport final)
Identification du Programme	Évaluation de la mise en œuvre du programme	Évaluation de la contribution du programme à la réalisation de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive
Vue d'ensemble de la implémentation de Programme	Progrès dans la mise en œuvre du plan d'évaluation	
Vue d'ensemble de la implémentation de Axe prioritaire	Résultats des actions d'information et de publicité (stratégie de communication)	
Synthèse de l'évaluation	Information financière au niveau de la priorité et du programme	
Problèmes affectant les performances du programme		
Résumé citoyens		

L'examen de la performance



Revue de performance

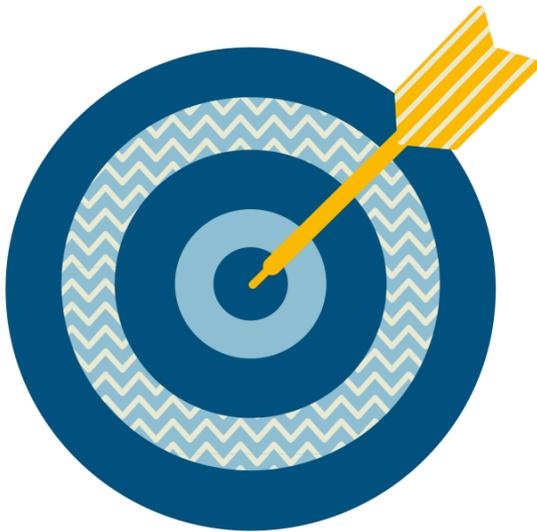


Deux revues de performance prévus pour la période 2014-2020 :

- 1 - en 2019 sur la base du RAMO 2018 – examen des valeurs intermédiaires des indicateurs du cadre de performance
- 2 – le rapport final de 2025, examinant les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance

Revue de performance

Revue de performance - 2019



Dans les deux mois suivant la réception du rapport annuel de mise en œuvre pour 2018 (au plus tard à la fin du mois de juin 2019), la Commission adopte, par voie d'acte d'exécution, une décision fixant les programmes et les priorités pour chaque État membre et Fonds ESI qui ont atteint leurs jalons

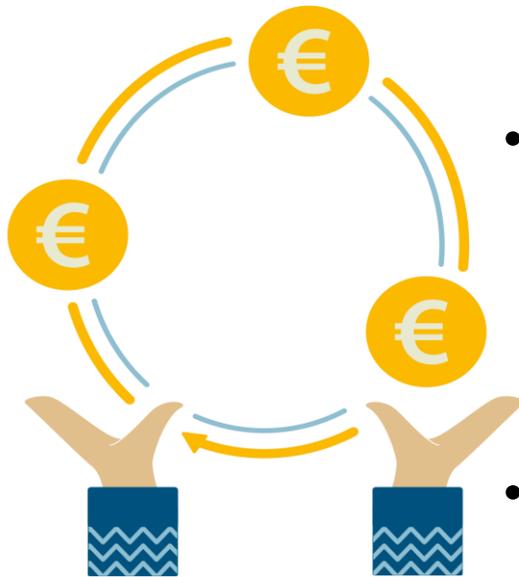
En cas d'échec?

Une priorité dont le cadre de performance comprend	sera réputé avoir...	...si...
Pas plus que 2 indicateurs	sérieusement échoué à atteindre le jalon ou la cible	aucun de ces indicateurs n'a atteint, à la fin de 2018, au moins 65% de la valeur du jalon ou, à la fin de 2023, au moins 65% de la valeur cible
Plus que 2 indicateurs		au moins deux de ces indicateurs n'ont pas atteint, à la fin de 2018, au moins 65% de la valeur d'étape ou, à la fin de 2023, au moins 65% de la valeur cible

Si une priorité concerne plus d'un Fonds ESI ou plus d'une catégorie de région, l'évaluation doit être effectuée par Fonds et par catégorie de région au sein de cette priorité.

Suspension de paiements

La CE peut suspendre tout ou partie d'un paiement intermédiaire d'une priorité d'un programme si les conditions suivantes sont conjointement remplies:



- Un grave échec dans l'atteinte des jalons (uniquement les indicateurs financiers, de réalisations et les étapes clés de la mise en œuvre) en raison d'une faiblesse de mise en œuvre clairement identifiée.
- La CE a précédemment communiqué à l'autorité de gestion les faiblesses clairement identifiées dans la mise en œuvre et l'État membre n'a pas pris les mesures correctives nécessaires pour y remédier.
- Au plus tôt cinq mois après la communication à l'autorité de gestion.

Corrections financières

À la fin de la période de programmation, la CE peut appliquer des corrections financières si les conditions suivantes sont conjointement remplies:



- Un grave échec dans l'atteinte des objectifs (uniquement des indicateurs financiers, de réalisation et les étapes clés de la mise en œuvre) en raison d'une faiblesse clairement identifiée
- La CE a précédemment communiqué à l'autorité de gestion ces faiblesses clairement identifiées dans la mise en œuvre et l'État membre n'a pas pris les mesures correctives nécessaires pour y remédier.
- Absence de facteurs socio-économiques ou environnementaux, de changements importants dans les conditions économiques ou environnementales dans un État membre ou de force majeure ayant une incidence sérieuse sur la mise en œuvre des priorités concernées.

Niveau de la correction financière

Le coefficient de réalisation / absorption indiquera le taux forfaitaire approprié

Coefficient de réalisation / absorption	Niveau de correction financière
> 65%	Pas de correction
65% > ... ≥ 60%	5%
60% > ... ≥ 50%	10%
> 50%	25%

Les facteurs externes contribuant à la défaillance seront examinés au cas par cas et pourraient justifier un taux de correction encore inférieur à celui indiqué ci-dessus.

Dans de telles situations, le taux de correction peut être réduit jusqu'à 50%, en fonction de l'importance de la contribution de ces facteurs.

Etat des lieux – juin 2018

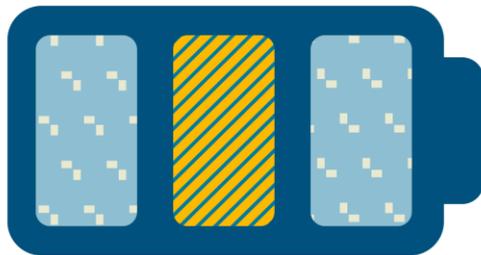
Number of Performance Frameworks

	Higher than 60%	Between 30% and 60%	Lower than 30%
<i>CERTIFIED EXPENDITURE</i>	32	25	154
	Higher than 140%	Between 100% and 140%	Lower than 100%
<i>SELECTED PROJECTS (eligible cost)</i>	172	6	33

Number of Performance Frameworks

	Higher than 60%	Between 30% and 60%	Lower than 30%
<i>CERTIFIED EXPENDITURE</i>	9	18	43
	Higher than 140%	Between 100% and 140%	Lower than 100%
<i>SELECTED PROJECTS (eligible cost)</i>	62	1	11

La sécurisation des données



Revue de performance

Contexte – exigences réglementaires

- Focalisation accrue sur la performance et les résultats des projets
- Légal:
 - ✓ Articles 125 et 127 du 1303/2013 (CPR)
 - ✓ Impl. Règlement (UE) 480/2014
 - ✓ Impl. Règlement (UE) 207/2015 Annexe VII, Modèle de stratégie d'audit

Audits de performance (fiabilité des données)

Contexte

Audits

1. Audit des opérations: s'assurer que le contrôle de premier niveau fonctionne en revérifiant les dépenses déclarées
2. Audit du système: s'assurer que le "système" mis en place (description du système de gestion et de contrôle) par MA fonctionne en vérifiant différents aspects -> fiabilité des données de performance

Audits de performance (fiabilité des données)

Contexte (cont.)

Annexe VII 207/2015: Modèle de stratégie d'audit, 3.2 Audits sur le fonctionnement du système de gestion et de contrôle (audit de système) : Indication des organismes à auditer et des principales exigences associées dans le cadre des audits de système. [...]

Indiquer tout audit de système ciblant des domaines thématiques spécifiques, tels que:

...

...

Fiabilité des données relatives aux indicateurs et aux jalons et sur les progrès du programme opérationnel dans la réalisation de ses objectifs [...]

Audits de performance (fiabilité des données)

Objectif et portée

S'assurer que les données de performance signalées (de MA à EC) sont fiables (\neq examen du performance, mais pas tout à fait sans rapport)

concerne l'efficacité et l'adéquation des indicateurs de programme et leur suivi

Audit du système informatisé capable de collecter, d'enregistrer et de stocker des indicateurs et des jalons sur chaque opération

Audits de performance (fiabilité des données)

Methodologie

Évaluation du système de monitoring (y compris la capacité de maîtrise et d'auto-correction)

Vérification de la qualité et de la fiabilité à travers une évaluation du système (processus et procédures de collecte, de stockage, d'enregistrement, de regroupement, etc., y compris les tests de contrôle)

Tests de contrôle détaillés (vérification des données déclarées)

Audits de performance (fiabilité des données)

Methodologie (cont.)

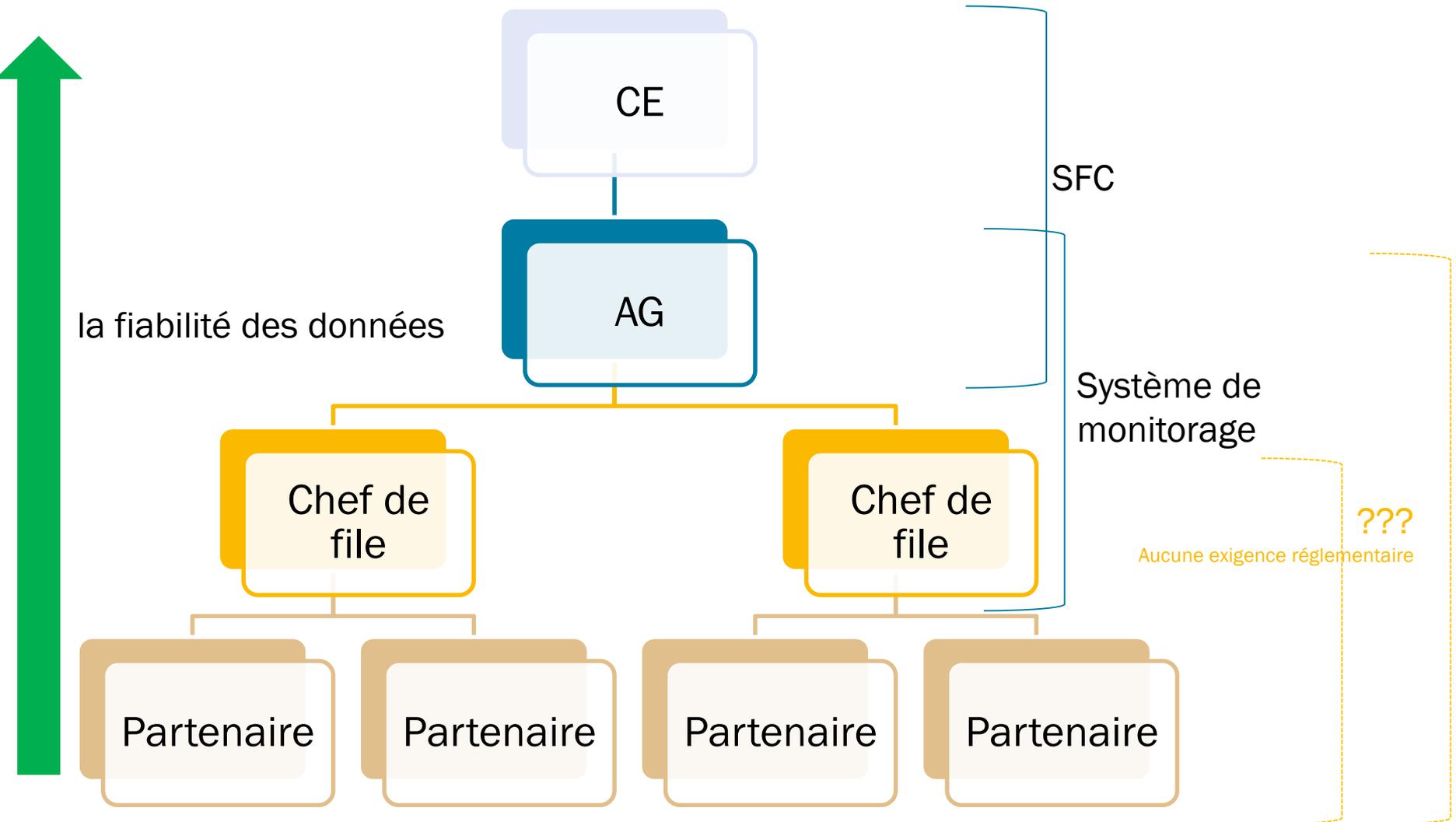
Tests de contrôle détaillés (vérification des données déclarées)

Traçage et vérification des documents sources jusqu'aux résultats et résultats rapportés

Au niveau MA / JS ou bénéficiaire, selon l'indicateur, les documents source, le risque par rapport à la réalité de l'opération

EC a développé une liste de contrôle et une grille de test, qui sont disponibles pour les autorités d'audit

Indicateurs dans le cycle de rapport



Audits de performance (fiabilité des données)

Résumé

- Les indicateurs (au moins les indicateurs du cadre de performance) font maintenant partie du système d'audit
- La fiabilité est le point central (pas l'indicateur «bon» ou «mauvais», pas s'il est 99 ou 100, mais y a-t-il un problème de compréhension (= cohérence) si les chiffres ne s'additionnent pas)
- Les programmes doivent être prêts à expliquer leur approche aux indicateurs aux auditeurs (autorité d'audit), par exemple manuels de programme, système de surveillance et approche

Audits de performance (fiabilité des données)

Questions

- Comment faire en sorte que les projets (bénéficiaires finaux) aient la même compréhension de l'indicateur que le programme dans le cycle de projet?
- Comment gérez-vous les indicateurs agrégés au niveau du projet ou du programme?
- "Source des données" (MA / JS, LP, PP)? Principe LP dans ETC?

Cooperation works

All materials will be available on:

www.interact-eu.net